



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 4 mars 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/50 de la Municipalité, du 7 novembre 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le plan d'aménagement du quartier des Fleurettes ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité à la Pétition « Pour que le quartier des Fleurettes retrouve une zone de rencontre digne de ce nom : Non au transit vélos dans le quartier des Fleurettes » ;
3. d'approuver les réponses de la Municipalité aux dix oppositions déposées pendant l'enquête publique ;
4. d'autoriser la Municipalité à adresser le dossier au Conseil d'Etat pour approbation et suite de la procédure.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre mars deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :